

dre que toute intervention dans ces pays ne saurait être tolérée.

Et ainsi de suite. M. Brailsford dit encore :

Une des plus surprenantes découvertes de notre civilisation raffinée est de voir jusqu'à quel point, sans commettre le péché de guerre, on peut envahir le territoire d'un voisin, bombarder ses villes, massacrer ses citoyens, imposer le blocus sur ses côtes et forcer son gouvernement à faire ce qu'il refuserait d'accomplir spontanément.

Or, monsieur l'Orateur, je désire poser quelques questions auxquelles, je l'espère, le premier ministre saura répondre dès qu'il le pourra :

1. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas renouvelé le traité Rush-Bagot?—cette convention à laquelle le premier ministre a fait allusion en termes si élogieux lors de la 9e session annuelle de l'assemblée de la Société des Nations.

2. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas signifié à la Grande-Bretagne qu'il désire signer la clause facultative du traité de paix? A la Chambre anglaise, le 28 juillet dernier, le premier ministre Baldwin a déclaré que le Canada n'avait donné aucune signification en ce sens. Pourquoi pas?

3. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas adopté la loi générale pour le règlement pacifique des différends, telle qu'elle a été rédigée par la 9e assemblée de la Société des nations? Cette loi aussi a été louangée hautement par le premier ministre qui se trouvait sur les lieux.

J'oserais donc conseiller, monsieur l'Orateur, qu'avant de soumettre le traité Kellogg au Parlement nous pourrions fort bien le renvoyer au comité des relations internationales qui a été établi il y a quelques années. Jamais nous n'avons envoyé de questions de relations internationales devant ce comité. Pourquoi ne pas créer un précédent et, ainsi, permettre aux membres de la Chambre de se mieux renseigner en ce qui touche les détails de ce traité de manière à se prononcer plus définitivement en déterminant la politique étrangère du Canada.

Je passe à une autre question touchant nos relations avec les Etats-Unis: le compromis naval anglo-français. L'amendement libéral à l'adresse en réponse au discours du trône du parlement anglais déclarait que le compromis naval anglo-français menaçait les perspectives de paix en Europe et les bonnes relations avec les Etats-Unis. Je ne crois pas que ce soit là un jugement de chauvin. De plus, M. Lloyd George a déclaré que le pacte anglo-français allait à l'encontre des principes du traité de Locarno et renversait complète-

ment l'attitude de Locarno. On rapporte ses paroles comme suit :

Le traité de Versailles et le pacte de la Société des nations contenaient des ententes par lesquelles les alliés s'engageaient à réduire et limiter les armements. Seule, l'Allemagne a tenu ses promesses. Où est l'esprit de Locarno? Depuis Locarno, les armements anglais, français et italiens ont augmenté.

Or, je le demande, a-t-on consulté le Canada? Ce pacte entre la Grande-Bretagne et la France n'était pas un traité, me direz-vous. Non, mais il mettait le Canada clairement en cause. A-t-on consulté le Canada? Certes, si on ne l'a pas fait et si des traités secrets doivent nous engager dans les complications de la politique européenne, il est temps de le savoir. Et si le Canada a été consulté, je voudrais connaître l'avis qu'il a donné dans cette affaire.

Le moins que la Chambre puisse exiger, c'est un exposé très complet de la situation par le premier ministre, le plus tôt possible, relativement au Canada et à ce compromis discrédité. Si les déclarations faites à la conférence impériale ont le moindre sens, elles signifient que le Canada a le droit d'exprimer son avis sur la politique étrangère de l'empire britannique.

Si j'avais le temps, j'aimerais à lire sur ce point un article fort intéressant de *Interdependence*, publication mensuelle de la Ligue de la Société des nations du Canada, livraison de novembre. L'auteur y examine cette question dans le détail. Mon impression, c'est que la politique apparente pratiquée par le premier ministre et son gouvernement a donné de bons résultats dans l'incident turco-grec. L'attitude du Gouvernement à cette époque eût tout mon appui et mon approbation. Cette affaire ne touchait pas immédiatement le Canada et il n'y eût donc pas de difficulté. Mais la même politique eût pu aisément produire des effets désastreux dans cette affaire plus récente, qui mettait en jeu de façon si primordiale les intérêts des Etats-Unis et, en fin de compte, ceux du Canada. La politique du gouvernement canadien faisait alors, il me semble, directement le jeu de la clique qui préconise une grande marine aux Etats-Unis. Je le réitère, a-t-on consulté le Canada? Et si on l'a fait, quel avis a-t-il donné, et pourquoi ne s'est-il pas montré à la hauteur de la situation et n'a-t-il pas empêché le fiasco qui s'est produit, et qui a mérité la condamnation du parti libéral au cours de la présente session du parlement anglais?

Un mot sur la menace d'une rivalité navale entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.